

PROGRAMME UBIFRANCE/QUÉBEC

Réussissez votre implantation au Québec

Co-géré et co-financé par UBIFRANCE et le Ministère du Développement Economique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIE), le programme UBIFRANCE/QUÉBEC facilite la négociation et la conclusion d'accords de partenariat industriel entre PME/PMI françaises et québécoises : création de société mixte, fabrication sous licence, la cession ou l'acquisition de savoir-faire, transfert de technologie, exploitation de procédé, développement conjoint de produit ou de procédé.

Sont éligibles les PME/PMI françaises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 30 millions d'euros.

Quelle que soit l'étape de votre projet, le programme UBIFRANCE/QUÉBEC vous accompagne dans sa réalisation :

VOUS RECHERCHEZ UN PARTENAIRE INDUSTRIEL QUÉBÉCOIS :

UBIFRANCE organise, en collaboration avec le MDEIE, alternativement au Québec et en France, des **rencontres industrielles** à l'occasion de salons professionnels ou d'événements internationaux dans des secteurs ciblés et porteurs (nouvelles technologies, composites, environnement, etc...)

A l'occasion de ces rencontres, vous bénéficiez d'un programme de RV individuels ciblés avec des entreprises québécoises.

Ces rencontres comprennent également une réunion d'information sur le marché, ainsi qu'un cocktail de net-working.

En France, le coût de participation est pris en charge dans le cadre du Programme UBIFRANCE-Québec et au Québec, une participation financière forfaitaire est demandée aux entreprises françaises.




UBIFRANCE
ET LES
MISSIONS ÉCONOMIQUES

www.ubifrance.fr



VOUS ÊTES DÉJÀ EN CONTACT AVEC UN PARTENAIRE INDUSTRIEL QUÉBÉCOIS :

Afin de vous aider à concrétiser votre projet de partenariat, le programme UBIFRANCE/QUÉBEC étudie également le financement de vos missions individuelles. Ces missions interviennent lors des phases de sélection finale de partenaires ou de négociation d'accord.

La prise en charge se décompose comme suit:

- déplacement international jusqu'à deux participants en mission et ce dans la limite de 1 000 € par personne (remboursement à l'issue de la mission sur présentation des factures justificatives),
- indemnités forfaitaires de séjour délivrées sur place de 130\$CAD par jour de travail validé et par personne
- possibilité de mise à disposition d'un véhicule de location lorsque le partenaire n'est pas basé à Montréal

Un délai de **4 semaines** est nécessaire entre le dépôt du dossier à UBIFRANCE et le départ en mission.

Important : l'entreprise s'engage à respecter la règle communautaire de minimis qui plafonne les aides publiques versées à une entreprise sur une période donnée (voir le détail et les dispositions particulières sur le site de la Commission Européenne <http://ec.europa.eu/>).



CONTACTS :

UBIFRANCE :

Pour les missions individuelles :

Christine Dangreville - 01 40 73 35 90
mi.quebec@ubifrance.fr

Pour les rencontres industrielles :

Jacqueline Haye - 04 96 17 25 26
Jacqueline.haye@ubifrance.fr

Ministère du Développement Economique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIE)

Lise Venne - Direction Europe

Tél. : (514) 499 21 85 - Fax : (514) 873 15 40 - lise.venne@mdeie.gouv.qc.ca

Partenaires du programme UBIFRANCE/QUÉBEC :

Délégation générale du Québec à Paris
www.mri.gouv.qc.ca/paris

Mission économique - UBIFRANCE
Bureau de Montréal
www.ubifrance.fr/canada